
Sélection d'entrée 2022/2023

Fiche modalités de sélection complémentaire CESF

05/07/2022 au 18 août 2022 inscriptions.	<p>DOSSIER D'INSCRIPTION : Ouverture 05/07/22 Clôture 18/08/22</p> <p>→ Télécharger le dossier de sélection sur le site Internet www.faire-ess.fr / Formation / Formations accessibles avec le Bac</p> <p>→ Frais d'étude de dossier : 50 € A régler sur le site FAIRE ESS au plus tard le 20 août 2022. Le règlement de ces frais selon la procédure suivante :</p> <p><u>Etape 1 :</u> S'inscrire en ligne sur le site Internet : www.faire-ess.fr <u>Etape 2 :</u> Payer en ligne le montant des frais liés à l'étude du dossier 50 euros -le candidat veillera à une bonne identification du paiement en précisant son NOM Prénom. <u>Etape 3 :</u> Vous recevrez un justificatif de paiement – à joindre au dossier.</p>
<p>Les résultats de l'étude des dossiers seront communiqués par email individuel le 24 AOUT – 12h00.</p>	
Au 24 août 2022 – 12h	<p>Les résultats de l'étude de dossier sont adressés aux candidats par email individuel. Les candidats, dont le dossier a été retenu, recevront par ce même email, la convocation à l'épreuve orale d'admission - convocation par demi-journée.</p>

Tout dossier incomplet ou arrivé après la date de clôture ne sera pas traité.

<p>Du 24 au 25/8/2022 – 14h00.</p>	<p>Frais épreuve orale d'admission : 80 € A régler sur site FAIRE ESS (ni chèque, ni espèces).</p> <p><u>Participation gratuite pour les candidats issus du BTS ESF IRTS MONTPELLIER 2022.</u></p> <p>Le règlement de ces frais s'effectue <u>uniquement</u> sur le site de l'IRTS, par carte bleue selon la procédure suivante :</p> <p>Etape 1 : S'inscrire en ligne sur le site Internet : www.faire-ess.fr</p> <p>Etape 2 : Payer en ligne le montant des frais liés à l'épreuve orale d'admission de 80 € -le candidat veillera à une bonne identification du paiement NOM Prénom email.</p> <p>Etape 3 : Vous recevrez un justificatif de paiement</p> <p>Etape 4 – vous transmettez ce justificatif en même temps que votre confirmation de participation à l'entretien en répondant à l'email par lequel vous avez reçu la convocation (selection@faire-ess.fr).</p> <p>→ Sans paiement enregistré, l'entretien est annulé (pas de chèque – pas d'espèces).</p>		
<p>L'épreuve orale d'admission 2022</p> <p>est prévue</p> <p>vendredi 26 août - matin</p> <p>sur convocation.</p>	<p>Je me présente à l'IRTS de Montpellier à l'épreuve d'admission avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La convocation, • ma carte d'identité, • Le document support à la présentation personnelle. <p>Ce document viendra en soutien à la présentation personnelle de 10 mn. Cette présentation fera état du parcours antérieur, des représentations du métier et de la projection en formation. Elle présentera également la démarche de recueil d'informations sur le métier, la formation et l'actualité en travail social : bibliographie, supports audios, numériques etc...</p> <p><i>Ce document sera transmis aux membres du jury en amont de l'entretien. Il n'entre pas en jeu dans la notation mais permet aux membres du jury de préparer l'entretien.</i></p>		
<p>Le 29 août – 18h00</p>	<p>Les résultats sont envoyés par mail individuel.</p>		
<p>ALLEGEMENT DE LA FORMATION</p>	<p>Pour bénéficier d'un allègement, Les candidats qui seront <u>reconnus admis après la sélection et qui en feront la demande, seront reçus pour un entretien de positionnement permettant de valider ou non leur demande avant l'entrée en formation</u> – voir page 5 du Règlement de sélection</p>		
<p>Déroulement de la formation</p>	<p>Site de formation : IRTS MONTPELLIER <u>rentrée prévue</u> jeudi 1^{er} septembre 2022 (sous réserve de confirmation)</p>		
<p>Pour toute information sur L'APPRENTISSAGE</p>	<p>consulter le site WWW.FAIRE-ESS.FR / rubrique APPRENTISSAGE / Devenir apprenti ou adresser votre demande à l'adresse suivante : apprentissage@iats.fr</p>		
<p>POUR LES ETUDIANTS <u>EN VOIE INITIALE</u></p> <p>A titre indicatif, les frais d'inscription ANNUELS à l'IRTS (tarifs 2021)</p> <table border="1" data-bbox="86 1738 960 1794"> <tr> <td>*Frais de scolarité de 250 €</td> <td>*Droits d'inscription de 170 €</td> </tr> </table> <p>→ <i>les salariés et les apprentis ne sont pas concernés.</i></p>	*Frais de scolarité de 250 €	*Droits d'inscription de 170 €	<p>Pour les ETUDIANTS & les APPRENTIS</p> <p>LA CONTRIBUTION CVEC</p> <p>92€ à régler sur le site du CROUS.</p> <p>→ <i>les salariés ne sont pas concernés.</i></p>
*Frais de scolarité de 250 €	*Droits d'inscription de 170 €		
<p>Toutes les informations 2022-2023, y compris pour la demande de Bourse, sont adressées aux <u>nouveaux entrants</u> sur la procédure d'inscription administrative <u>après avoir été reconnus admis.</u></p>			